



règlement intérieur

mise à jour sept 2024

à conserver par l'adhérent

06 85 57 97 44

dbanimations@orange.fr

1/ L'adhérent s'engage à respecter les recommandations sanitaires en vigueur.

2/ Seules les personnes inscrites (dossier complet et cotisation à jour) sont autorisées à pénétrer dans la salle de répétition.

Pour les cours d'essai, s'inscrire au préalable auprès des bénévoles ou animateurs de l'association.

Les parents et accompagnateurs doivent attendre à l'extérieur (parking, ...)

3/ Les cotisations sont dues dès l'inscription et pour la saison complète : règlement possible en 3 ou 4 mensualités par chèques, remis avant le 1er cours (sauf cours d'essai).

La licence FFD comprise dans la cotisation ouvre droit, sur présentation de justificatifs, aux déductions « Pass'sport - 50,00 € CAF », « Pass'sports citoyen - 15,00 € département de l'Oise » ou participations des comités d'entreprises pour les personnes éligibles.

4/ En cas de désistement en cours de saison, la cotisation annuelle reste l'entière propriété de DB animations. **Aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent.**

Sur justificatif médical, il pourra être proposé un avoir pour la saison suivante.

5/ Les élèves doivent se présenter en tenue (adaptée à la discipline choisie), seules les chaussures seront changées à l'entrée dans la salle de cours. **Chacun apportera un sac pour ses effets personnels** (eau, serviette, ...).

Pour les galas de fin d'année ou des prestations extérieures, une tenue de scène pourra être nécessaire (à la charge des participants).

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol (proscrire les objets de valeur).

6/ Selon les disciplines, les cours peuvent être ouverts aux enfants dès 4 ans révolus à la date de l'inscription.

Cependant, entre 4 et 7 ans, un cours d'essai est recommandé, pour permettre à l'animateur de valider l'inscription.

7/ Pour la licence FFD, les **adhérents doivent fournir une photo.**

De plus, **les adhérents majeurs doivent fournir un certificat médical** de non contre indication à la pratique loisir de la discipline choisie. Dans l'attente du certificat, une décharge sera remise par l'adhérent.

Le certificat médical est valable 3 ans, sous réserve de validation de l'auto-questionnaire de santé de la FFD.

Pour les mineurs, la validation de l'auto-questionnaire de santé est suffisante.

8/ Les horaires communiqués à l'inscription sont donnés à titre indicatifs, ils restent modifiables par l'association jusqu'au 15 octobre environ, en fonction du nombre d'inscrits par cours.

9/ Les cours sont dispensés de septembre à juin, selon le calendrier scolaire de la zone B (académies Amiens et Rouen)

Il n'y aura pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires, sauf rattrapage d'un cours annulé par l'association ou l'animateur.

10/ En cas d'annulation pour raison administrative (nationale, préfectorale, ...), indépendante de la volonté de l'association, les cours concernés ne seront ni rattrapés ni remboursés.

11/ Le respect des animateurs et bénévoles, des autres adhérents ainsi que des locaux et équipements mis à disposition est indispensable.

Pévenir l'animateur ou l'association au 06 85 57 97 44 en cas d'absence.

12/ En cas de non respect important d'un point de ce règlement, l'association se réserve le droit de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.